

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de novembre à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pauline GODET, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : P. GODET, JL. BAYLE, E. BLANC, A. BOLON, C. BOUVARD, G. BRANCHU, F. BRASSART, F. CATALANO, G. CONTI, A. CORBEL, J. FOURNEL, F. GARIN, D. GERMAIN, G. GONGUET, J. GONGUET, M. GRANDCLEMENT, N. GROS, H. GUILLOT, D. LA PIETRA, S. MACRÉ, JF. MARTINE, R. MARTINOD, H. PIATON, J. PICOLLIÉ, C. RENARD, H. REYNAUD, R. SERPOL, Y. SEURAT, C. TERRACOL, C. TESSIER, M. VENIN, J. TONDINE, N. VIOLLET.

Absents : S. BIDET, H. GENET, T. JEUNET

Absents excusés : M. CHARVET (pouvoir donné à G. GONGUET), V. CONTI (pouvoir donné à G. CONTI), Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, E. MOUGEOT (pouvoir donné à R. MARTINOD), L. PITTNER, D. PORTERET, F. PRAS

Secrétaire de séance : F. GARIN

Date de la convocation : 8 novembre 2019

1 – Présentation par Madame ANTUNES des différences entre Plan Local d'Urbanisme et carte communale :

Madame ANTUNES, responsable du service urbanisme de la Communauté de communes Bugey Sud, détaille aux élus les avantages et les inconvénients d'un PLU et d'une carte communale. Elle rappelle la nécessité pour les communes de se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le choix d'un PLU ou d'une carte communale sera proposé au vote du conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2019.

2- Approbation du compte-rendu du 14 octobre 2019 :

Une partie des élus n'a pas reçu le compte-rendu de la dernière séance. Il sera renvoyé.

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

3- Délibérations :

-Subvention de l'association Sites et Monuments du Valromey

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour cette délibération, suite à la réception d'un courrier de l'association annonçant l'octroi d'une subvention de 1 500 € pour participer à la réfection du patrimoine de la commune (vitreaux des églises).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de cette subvention et remercie l'association.

-Attribution d'indemnités de conseil au comptable du Trésor

Madame le Maire rappelle les débats de la séance du 14 octobre au sujet de l'indemnité de conseil au comptable. L'indemnité de conseil pour l'année 2019 représente 512,77 € au taux de 100%.

L'assemblée, avec 9 absentions et 27 voix pour, décide d'accorder au Trésorier une indemnité au taux plein.

- Mise en place d'astreintes pour déneigement et signature d'une convention de déneigement avec les entreprises GROS et AGRI-DEFI

Madame le Maire présente les tournées de déneigement établies conjointement par les élus, les agents et les entreprises GROS et AGRI-DEFI. Les agents seront d'astreintes une semaine sur deux pendant la période qui s'étend du 1^{er} décembre au 29 février. Les semaines d'astreintes sont rémunérées 159,20 €. Les entreprises GROS et AGRI-DEFI proposent une convention valable 3 ans pour le déneigement de

Lompnieu, Sutrieu et du haut de Belmont-Luthézieu (secteurs Bioléaz à Neyrieu) aux tarifs de 68 € de l'heure de déneigement sans chaînes, 78 € de l'heure pour un déneigement avec chaînes. Le travail sera effectué avec le tracteur des entreprises et les étraves communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'astreintes et la signature d'une convention avec les entreprises GROS et AGRI-DEFI.

- Décision Modificative n°1 – budget Eau

Madame le Maire rappelle la mise en place de budgets annexes eau et assainissement avec la création de la commune nouvelle. Elle explique que les communes déléguées de Lompnieu et Sutrieu ont effectué la facturation des services d'eau et d'assainissement sur le budget eau. Il convient désormais de reverser au budget assainissement sa part de recettes, qui s'élève à 25 485 € (23 455,58 € au titre des abonnements et consommations d'assainissement, 2 029,35 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux). Il est nécessaire de créditer le compte 658 du budget eau de 25 485 € et de procéder aux réajustements des lignes de trésorerie afin de maintenir l'équilibre du budget.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette décision.

Monsieur BOLON précise que pour les communes déléguées de Belmont-Luthézieu et Vieu, une convention est en cours de signature avec la trésorerie de Belley et le Syndicat des Eaux du Bas Valromey afin que ce dernier effectue la facturation d'assainissement pour les communes qui en dépendent.

- Demande de poursuite de l'activité accueil de loisirs avec la commune de Haut Valromey

Madame le Maire rappelle aux élus le partenariat entre la commune de Haut Valromey, l'ensemble des communes du Valromey, la Caisse d'Allocations Familiales et l'association AIGLE, qui propose une activité d'accueil de loisirs à Hotonnes pour les enfants du Valromey. Les responsables de l'association AIGLE ont fait part de leur décision d'arrêter à la fin de l'année 2019. La structure ALFA3A, acteur du développement social local est en lien avec l'association AIGLE afin de trouver une solution pérenne et de répondre aux attentes des familles.

La commune de Haut Valromey sollicite l'engagement des communes du Valromey pour maintenir l'activité accueil de loisirs pour l'année 2020. Madame le Maire expose qu'il convient de délibérer afin de demander à l'association AIGLE de renouveler sa convention avec la CAF pour l'année 2020 et de se rapprocher de l'association ALFA3A pour un transfert d'activité en cours d'année.

L'accueil de loisirs concerne les enfants de 4 à 16 ans. En 2018, les enfants de Valromey-sur-Séran représentent 97 journées, soit environ 1/10^{ème} de la fréquentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir cette initiative.

- Demande de subvention exceptionnelle du sou des écoles de Champagne

L'école primaire de Champagne souhaite effectuer un voyage scolaire à Port Leucate pendant une semaine. Le coût de ce voyage s'élève à 11 680 € pour la structure d'hébergement et les activités, 4 100 € pour le transport.

Le financement proposé est réparti en 3 tiers de 135 € par partie (les familles, le sou et les communes) et par enfant.

La commune ayant 22 enfants participant au projet, le montant de 2 970 € est demandé.

Le conseil municipal approuve le versement de cette subvention à l'unanimité.

4- Informations municipales sur les dossiers en cours :

- Bilan de la manifestation « Séran en fête » et devenir du comité consultatif « évènement fédérateur »

Madame PICOLLIER, élue référente du comité consultatif présente le bilan de la manifestation qui s'est déroulée les 13, 14 et 15 septembre. Les conférences et expositions ont attiré une centaine de personnes et le pique-nique a été un succès. Le budget de 1 700 € a été respecté.

Les membres de ce comité consultatif remercient la municipalité et souhaitent prolonger leur implication, en organisant une nouvelle manifestation en septembre 2020, autour du thème de la forêt. Les élus de la commission forêt sont invités à participer à la mise en place de cet évènement.

- Défense Extérieure Contre l'Incendie

La commune a pour obligation de mettre en place un plan de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Les élus ont validé le devis du bureau Profils Etudes afin de les aider dans ce travail.

5- Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle les dates des prochains événements communaux :

Le Centre Communal d'Action Sociale organise les repas des aînés dans les communes déléguées : le 4 décembre à Chongnes, le 7 décembre à Belmont, le 8 décembre à Sutrieu, le 12 décembre à Lompnieu. Puis le goûter des enfants de la commune le 14 décembre.

La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le 11 janvier à 18 heures à Belmont.

La cérémonie des vœux de la Communauté de communes Bugey Sud aura lieu le 17 janvier.

- Madame le Maire rappelle que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Le conseil municipal se composera de 19 élus et sera soumis à une parité stricte.

Les adjoints ont entamé une réflexion sur ce sujet et Madame le Maire invite les conseillers à réfléchir sur leur volonté de poursuivre leur engagement municipal.

- La municipalité a engagé une réflexion pour harmoniser les tarifs des baux de chasse pour les quatre sociétés de chasse. Il a été proposé un tarif résultant d'une moyenne sur la base d'un tarif à l'hectare. Les discussions sont toujours ouvertes avec la société de chasse de Belmont qui a refusé cette proposition.

- Suite à la prochaine mise en place d'un contrôle d'accès par plaque d'immatriculation en déchetterie, Monsieur SEURAT précise que la procédure sur internet (via le site Bugeysud-Trimax) est plus complexe qu'il n'y paraît.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochaine séance le lundi 16 décembre 2019 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.

Pour information, le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 23 au vendredi 27 décembre inclus.

Le Maire
Pauline GODET

